

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 30 mars 2024

Association Paysages et Forêts de l'Armançon (APFA)

Assemblée Générale du Samedi 30 Mars 2024 à 18h

Ordre du jour :

- Accueil des participants par Jean-Yves Nicolas, Président de l'Association.
- Désignation du ou de la Président(e) et du ou de la Secrétaire de séance.
- Présentation du Rapport moral par Jean-Yves Nicolas, Président.
- Présentation du rapport financier par Françoise Lequesne, Trésorière de l'Association.
- Désignation des nouveaux membres du Conseil d'Administration
- Présentation actualisée du logiciel de mesure et de visualisation de l'impact des parcs éoliens sur nos territoires par Bruno Charmet, Maire d'Annoux.

I M. Jean-Yves Nicolas, président de l'APFA, ouvre la séance. Il remercie le Maire d'Etivey de son hospitalité et de son soutien.

Il remercie tous les présents et ceux qui ont envoyé leur pouvoir.

II – Monsieur Jean-Yves Nicolas est désigné président et Mme Maude Guyotot, est nommée secrétaire de séance.

III- Présentation du Rapport moral par Jean-Yves Nicolas, Président

Le Président rappelle les différents objectifs de notre association :

- L'information des habitants des villages impactés par les projets éoliens.
- Actions devant les juridictions administratives (Cour Administrative d'appel et Conseil d'Etat)
- Soutien aux associations amies qui se battent pour défendre leur territoire
- Implication dans la mise en œuvre de la loi d'accélération des ENR.

Il fait ensuite le point sur les trois combats principaux de notre association : Argenteuil, Villiers les Hauts et des Hauts de l'Armançon. Il souligne l'évolution de la jurisprudence tant du Conseil d'Etat que de la Cour Administrative d'appel de LYON

- Avec une meilleure prise en compte de la saturation des paysages par des parc éoliens
- Une plus grande attention aux questions de biodiversité
- Réparation du préjudice de dépréciation immobilière

Le rapport moral est adopté.

IV –Rapport financier

Mme Françoise Lequesne, Trésorière, détaille les résultats de l'AFPA pour l'année 2023.

Les charges (avocat et divers) se sont élevées à 3 930,32 euros.

Les produits (adhésions et subventions) ont représenté 2 717,40 euros.

Le résultat pour l'année 2023 est donc négatif : -1212,92 euros.

Compte tenu du résultat des exercices précédents, l'actif de l'association est au 31.12.2023 de 2 936,50 euros (solde à la banque)

Le rapport financier est approuvé

V Désignation des membres du Conseil d'Administration

Conformément à l'article 10 des statuts, neuf membres de l'association sont élus à l'unanimité des membres présents et représentés de l'Assemblée Générale, en qualité de membres du Conseil d'Administration de l'association pour trois ans à compter de la présente Assemblée :

Jean-Yves NICOLAS
Maude GUYOTOT
Francoise LEQUESNE
Jane FFRENCH
Bruno CHARMET
Vincent LAPIERRE
Dominique BELLOCHE
Anne-Marie BERCIER
Jérôme DUMINIL

Cette résolution est adoptée.

VI Présentation actualisée du logiciel de mesure et de visualisation de l'impact des parcs éoliens par M. Bruno Charmet, Maire d'Annoux.

Ce logiciel est très intéressant parce qu'il permet de visualiser la totalité des éoliennes autour d'un point fixe et le pourcentage de visibilité de chacune compte tenu du relief.

Monsieur Bruno CHARMET présente un certain nombre de vidéos montrant l'impact réel du projet des Hauts-de l'Armançon sur certains des 24 villages impactés.

Il présente les modalités de calcul de la saturation des territoires par les éoliennes qui sont retenues par certaines préfectures dans leurs évaluations.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la réunion est levée à 19h30

Monsieur Jean-Yves NICOLAS
Président de séance

Madame Maude GUYOTOT
Secrétaire de séance